



Appel à projets 2012

# Agroforesterie

Agriculteurs, avec l'aide de la Région,  
valorisez vos terres agricoles autrement.

## Quoi ?

L'agroforesterie, système combinant sur une même parcelle deux productions (agricole et de bois d'œuvre) reste méconnue en Bourgogne malgré l'intérêt que cette technique suscite au niveau national. Il a en effet été démontré que l'association des deux cultures améliore les rendements et induit de nombreux effets positifs sur le microclimat, la lutte contre l'érosion, la protection des eaux et l'accroissement de la biodiversité.

Pour développer l'agroforesterie, le conseil régional lance un appel à projets visant à soutenir des premières expérimentations.



## Pour qui ?

L'appel à projets s'adresse :

- aux personnes physiques et morales exerçant une activité agricole,
- aux propriétaires de parcelles agricoles faisant l'objet d'un bail agricole (en accord avec le fermier).



## Comment ?

Faites-nous parvenir vos projets **avant le 30 août 2012**.

Pour obtenir toutes les informations utiles, les modalités de l'appel à projets et retirer votre dossier de candidature, connectez-vous sur [www.region-bourgogne.fr](http://www.region-bourgogne.fr) rubrique agriculture et forêt.

Si votre projet est retenu, le conseil régional s'engage à financer **80 % du coût d'installation des arbres** (achat des plants, plantation, protections et paillages) ainsi que des prestations liées au projet (conception du projet, analyses de sol, conseil, maîtrise d'œuvre, etc) dans la limite de 10 000 € par projet.



### Conseil régional de Bourgogne

Direction de l'agriculture et du développement rural  
17 Boulevard de la Trémouille  
BP 23502

21035 DIJON Cedex

☎ 03 80 44 33 19 / 📠 03 80 44 34 15